

Cour
Pénale
Internationale

International
Criminal
Court



**Welcoming Ceremony for Tunisia as the 116th State Party
16 September 2011**

**Remarks of ICC President, Judge Sang-Hyun Song, to His Excellency
Mr. Mohamed Karim BEN BECHER, Ambassador of Tunisia to The Hague**

Excellences, Monsieur l’Ambassadeur Ben Becher, Monsieur le Vice-président de l’Assemblée des Etats Parties, Chers collègues, Madame le Greffier, Monsieur le représentant du Bureau du Procureur, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis ici aujourd’hui pour accueillir la Tunisie dans la communauté des Etats ayant décidé de s’unir pour lutter contre l’impunité. La Tunisie est ainsi le 116^{ème} Etat et le 32^{ème} Etat africain à rejoindre la Cour pénale internationale.

Il y a plus important encore : la Tunisie a été le premier théâtre de ce qu’on appelle désormais le « printemps arabe », une série de révolutions qui ont enflammé plusieurs pays d’Afrique du Nord et du Moyen Orient

au nom des droits de l'Homme et de la justice. Le soulèvement des peuples réclamant droits et libertés trouve un écho dans notre Cour, et il est donc tout à fait symbolique que la Tunisie se joigne à ce mouvement contre l'impunité pour les crimes les plus graves.

En effet, la CPI a compétence pour poursuivre et juger les auteurs de crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, et dans l'avenir les crimes d'agression. Désormais, la Tunisie aura une voix dans les développements de la justice pénale internationale, dont cette Cour est l'un des aboutissements. Par son droit de vote à l'Assemblée des Etats Parties, mais aussi par sa participation aux divers groupes de travail, je suis certain que la Tunisie saura apporter ses compétences et son expérience aux réflexions en cours et à venir.

Monsieur l'Ambassadeur,

Votre pays s'est lancé dans une grande entreprise, celle de l'Etat de droit, avec l'élection prochaine d'une assemblée constituante, et la ratification de plusieurs traités internationaux de protection des Droits de l'Homme, telle que la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, en juin de cette année.

De même, j'encourage vivement la Tunisie à envisager la conclusion des accords subséquents au Statut de Rome, tel que l'accord sur la réinstallation des témoins.

Le peuple et le gouvernement tunisiens portent une grande responsabilité sur leurs épaules : celle de la construction d'un avenir de liberté et de justice pour les générations futures. Mais aujourd'hui, vous prenez une assurance ; celle de n'être plus seuls au cas où des crimes de masse seraient commis dans votre pays. Aujourd'hui, vous avez rejoint une communauté d'Etats qui ne se sont pas seulement « promis » soutien et coopération, mais ont créé une Cour permanente de juges, qui sera toujours là pour aider les peuples à juger ceux qui commettent des crimes si terribles qu'ils violent la conscience de l'humanité toute entière.

C'est avec un grand plaisir que j'accueille aujourd'hui la Tunisie au sein de la Cour pénale internationale. Bienvenue. Cette Cour est désormais la vôtre.

PRESENTING THE ROME STATUTE

Enfin, Monsieur l'Ambassadeur Ben Becher, je suis heureux de vous offrir cette édition spéciale du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Il symbolise l'engagement de tous les Etats Parties à garantir durablement le respect de la justice internationale et sa mise en œuvre.